



# Spécial «Voies étroites ou difficiles d'accès»



## Collecte des déchets ménagers Du nouveau à compter du lundi 6 avril 2009 !



A l'occasion de la mise en place du nouveau marché de collecte sur l'ensemble du territoire du Haut Val-de-Marne, de nouvelles voies vont être intégrées dans ce dispositif particulier (voir liste complète p.4).

Par ailleurs, la collecte des voies étroites ou difficiles d'accès se fera désormais le matin entre 6h30 et 14h.

Depuis mai 2005, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne a mis en place un service particulier de collecte assuré en régie (par du personnel communautaire) pour les voies étroites ou difficiles d'accès.



**Retrouvez dans ce document les nouveaux jours et heures de collecte, les consignes de tri...**

**Un numéro unique à votre service pour tous renseignements**

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Il y a toujours une personne pour répondre pendant ces plages horaires. En dehors de ces horaires, laissez vos noms et un numéro de téléphone afin que l'on puisse vous rappeler dans les meilleurs délais.

 **N° Vert 0 800 099 719**

Appel gratuit

**et toujours [contact@agglomeration-hautvaldemarne.fr](mailto:contact@agglomeration-hautvaldemarne.fr)**



# Les services complémentaires

## Deux déchetteries à votre disposition !



Deux déchetteries de la Communauté d'Agglomération sont à votre disposition à Sucy-en-Brie et à La Queue-en-Brie. Pratiques et fonctionnelles, vous pouvez y déposer vos déchets verts, vos encombrants, vos déchets toxiques, vos

gravats... sans attendre la collecte en porte-à-porte. Gratuite pour les habitants du Haut Val-de-Marne sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, elles offrent un vrai service complémentaire des collectes à domicile. N'hésitez pas à les utiliser !

### Sucy-en-Brie

20 avenue de la Sablière

**Lundi - mercredi - jeudi - vendredi  
de 13h30 à 17h30**

**Samedi de 9h30 à 12h et de  
13h30 à 17h30**

**Dimanche de 9h30 à 12h30.**

Fermeture au public le mardi et les jours fériés

### La Queue-en-Brie

600 route de Brie

**Mardi - mercredi - jeudi - vendredi  
de 13h30 à 17h30**

**Samedi de 9h30 à 12h et de  
13h30 à 17h30**

**Dimanche de 9h30 à 12h30.**

Fermeture au public le lundi et les jours fériés



### Déchets acceptés

Encombrants

Déchets verts

Tout venant

Ferraille

Gravats

Verre

Journaux-magazines

Huiles minérales usagées

Déchets ménagers spéciaux  
(piles, batteries, peintures,

solvants, produits chimiques de laboratoire  
photos, radiographies, produits phytosanitaires,  
aérosols, acides, médicaments...)



### Déchets interdits

Déchets contenant de l'amiante

Ordures ménagères

Déchets des commerçants et artisans

Déchets industriels banals

Déchets industriels spéciaux

### Attention, il est interdit de brûler ses déchets !

Attention, il est interdit de brûler ses déchets !

On peut faire du feu dans sa cheminée mais pas dans son jardin ! Selon l'arrêté préfectoral n°85-515 du 26 février 1985 fixant les dispositions du règlement sanitaire départemental du Val-de-Marne, «le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet est interdit». Cette interdiction s'applique en particulier aux déchets de jardin et au bois résultant de la coupe des arbres.

### La grande nouveauté !

### Récupération des déchets électriques et électroniques !

Depuis 2008, la déchetterie de La Queue-en-Brie propose aux habitants un service de récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques, les D3E. Récupérés, ils sont acheminés vers des centres de retraitement pour y être débarassés de leurs composants susceptibles de porter atteinte à l'environnement avant d'être valorisés sous forme de matière première recyclée ou d'énergie.

**Plus qu'un nouveau geste de tri, c'est un pas supplémentaire dans la gestion durable de nos déchets. Un enjeu qui nous concerne tous !**



# Le tri, comment ?

## Types de déchets

## Consignes de tri

### Les emballages et les journaux magazines



Bouteilles et flacons en plastique  
Boîtes en carton, petits cartons et briques alimentaires  
Aérosols, boîtes et bidons métalliques, canettes

Journaux, magazines, publicités...



### Les déchets ordinaires



Les ordures ménagères courantes non recyclables



### Le verre



Bocaux, bouteilles, pots de confiture...



### Les déchets verts

Déchets végétaux, tontes des pelouses, branchages, rameaux...



### Les encombrants

Déchets des ménages lourds et encombrants : appareils ménagers, mobilier, déchets du bricolage familial...



### Les déchets ménagers spéciaux

Acides aérosols, cosmétiques, huiles de vidange et végétale, mercure, peinture, colle, ampoules, solvants, radiographies, tubes fluo...



**Ne pas présenter dans le bac jaune** les déchets ménagers ordinaires et les emballages de produits dangereux ou irritants, les papiers de bureau (listings, classeurs, cahiers, agendas...) et les livres.

**A présenter dans le bac bordeaux**

**Ne pas présenter dans le bac vert** les bouteilles en plastique, les capsules métalliques, les bouchons, les ampoules, les miroirs, les vitres, la porcelaine...

**A présenter dans des sacs ouverts** ou en fagots ficelés de 1,20 m de long, 25 kg maximum et de 10 cm de diamètre maximum, **sans fil de fer**

**A présenter sur le trottoir ou à déposer en déchetterie**  
Sont exclus les gravats, les pièces automobiles ou les déchets professionnels

**Service réservé aux particuliers ou à déposer en déchetterie**  
Les professionnels doivent faire appel à une entreprise spécialisée. Dépôt interdit sur la voie publique. Sont exclus les pneus.

# A CONSERVER... A CONSERVER...

## Collecte entre 6h30 et 14h

Déchets ménagers non recyclables	Emballages Journaux magazines	Verre	Déchets verts
lundi vendredi	Mercredi	Jeudi	Mardi

### Pour les encombrants, la collecte a lieu :

le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois pour les villes d'Ormesson s/Marne, Sucy-en-Brie, Boissy-Saint-Léger

le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois pour les villes de Noisseau, Le Plessis-Trévisé, La Queue-en-Brie, Chennevières s/Marne

**uniquement sur appel téléphonique au 0 800 099 719 (appel gratuit)  
ou par courriel [contact@agglomeration-hautvaldemarne.fr](mailto:contact@agglomeration-hautvaldemarne.fr)**

Villes	Voies déjà collectées en régie	Nouvelles voies collectées en régie à partir du 6 avril 2009
Boissy-Saint-Léger	 Allée du Candie Rue de la Lune	
Chennevières s/Marne	 Chemin de la croix Saint Vincent Rue d'Houin Sentier de la Havarde Sentier des Roissis Sentier du Vieux Moulin Sentier de la Gorgette Rue Gabriel Péri Ruelle Colombert Chemin de la Croix Javot Allée des Sapins Chemin du Splendid Panorama Sentier de Champigny	
Noisseau	 Chemin de la Fontaine de Villiers Chemin de Brie Rue Léon Blum Rue d'Estienne d'Orves Chemin du Côteau Chemin de la Garenne Chemin de la Saussaie Luisante	
Ormesson s/Marne	 Rue Mingotaud Rue de la Mache Prunelle Rue de Brétigny Sentier des Grimpereaux Rue des Châtelets Passage Poitevin	Impasse du Golf Impasse Orly parc Rue André Le Nôtre Sentier des Basses Berges Passage de l'Alma Allée des Peupliers Rue de l'Eglise Rue Maurice Aubertin
La Queue-en-Brie	 Rue du Morbras	Rue du Four
Le Plessis-Trévisé		Allée Orly Parc Allée François Villon Allée Saint Martin Allée Daubenton Allée Victor Hugo Allée Lamartine Allée Saint Exupéry Allée Alfred de Musset
Sucy-en-Brie	 Sentier du Moulin d'Amboile Promenade Sophie Volland Promenade de la Guette Rue Nungesser et Coli	

Conception/réalisation : service communication de la CAHVM - Photos : Eco emballages - mars 2009  
Impression Desbouis-Grésil sur papier recyclé 01 69 83 44 66

